

# CT SSIM du 11 juillet 2017

---

## Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du comité technique du 22 novembre 2016
2. Suites données au dernier CT
  - a) Convention locale de modernisation et de dialogue social.  
Action prévue : bilan chiffré à formaliser
  - b) Mise en place de la messagerie opérationnelle  
Action prévue : Faire un point sur les astreintes payées
  - c) GRR Salles de formations informatiques  
Action prévue : Donner la vision sur toutes les salles à tous les agents DSI
3. Télétravail : mise en place à la DSI
4. Point sur les effectifs DSI
5. Questions diverses

## Questions du SPAC-CFDT

- I. Bureaux :  
Plan d'occupation. Les nouveaux arrivants souvent éloignés de leur équipe. Une révision peut-elle être envisagée ?  
La place libérée par le Datacenter peut-elle être occupée par des bureaux ?
- II. Répertoire métiers : avancement depuis le CT de novembre 2016
- III. Entités régionales communes pour la logistique : Un calendrier est-il en place comme annoncé au CT de novembre 2016 ?
- IV. Accès au coffre-fort des pochettes véhicules : un retour sur les horaires mis en place devait être réalisé
- V. TELETRAVAIL : La DSI site de référence (traité en point 3 de l'ordre du jour).

## **Vos représentants SPAC-CFDT : Isabelle PERRIN et Bruno MERTEN**

Le CT est enregistré par l'administration pour faciliter la rédaction du compte-rendu. Pas d'opposition des représentants de personnels.

Le quorum est atteint, le comité débute à 14h35.

## 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du comité technique du 22 novembre 2016

Pas de remarques au dernier PV dont le SPAC-CFDT était le secrétaire adjoint. Le PV est validé.

## 2. Suites données au dernier CT

- a. Convention locale de modernisation et de dialogue social.

**Action prévue** : Bilan chiffré à formaliser

L'administration n'ayant pas avancé sur le chiffrage du bilan 2016, le sujet est reporté au CT de fin d'année.

Le SPAC-CFDT se fait confirmer que les budgets alloués aux OS pour 2017 sont disponibles dans les mêmes mesures que 2016. Les crédits peuvent donc être consommés.

L'administration rappelle le processus et encourage les OS qui en ont besoin, de se manifester rapidement auprès de DGR.

- b. Mise en place de la messagerie opérationnelle

**Action prévue** : Faire un point sur les astreintes payées

Le délai de paiement des astreintes est toujours d'environ 3 mois. Le circuit pour le paiement des astreintes est :

Agent → Chef du domaine → RH DSI → Paiement

Si le délai de paiement dépasse 4 mois, l'administration demande aux agents concernés de se manifester auprès de DGR

- c. GRR Salles de formations informatiques

**Action prévue** : Donner la vision sur toutes les salles à tous les agents DSI

Il s'agit des salles informatiques seulement. Aujourd'hui, seule la MIB peut procéder aux réservations. La demande concerne la visualisation seule dans l'outil GRR.

L'administration précise qu'il est difficile de faire évoluer l'application depuis le départ en retraite du chef de projet et propose une alternative : le secrétariat pourrait être déclaré comme administrateur afin de voir les disponibilités de salles de formations. La procédure qui n'est toujours pas disponible sur BV (cf Compte-rendu du CT de décembre 2016 sur le site du SPAC-CFDT), sera mise à jour.

La MIB restant seule à pouvoir réserver les salles informatiques.

Les agents de Farman présents précisent que la consultation dans GRR est possible sur le site de Farman. L'administration va se renseigner.

## 3. Télétravail : mise en place à la DSI

42 demandes (44 initialement mais 2 renoncements)

26 refus

16 demandes acceptées ou en cours d'acceptation : les premiers télétravailleurs de la DSI, au nombre de 3 ont commencé le 1<sup>er</sup> juillet.

Les agents qui ne sont pas autorisés à télétravailler, ont été notifiés par écrit.

***Ndlr : Le refus est motivé et signifié par écrit mais doit être précédé d'un entretien (§3.3.3 de la note de gestion du 28/11/2016 et §1 b) de la note de service du 10/05/2017 n° 170040).***

Le président précise que les tâches non planifiables (assistance par exemple) ne sont pas télétravaillables : ces motifs sont les principaux qui ont motivé les refus à la DSI. Le président insiste sur l'absence de stigmatisation d'un domaine, d'un pôle vis-à-vis d'un autre.

Le SPAC-CFDT rappelle le circuit de recours : CAP de corps ou CAO.

Le SPAC CFDT informe le président qu'a priori, la procédure de notification n'a pas été totalement respectée. Le président, tout en précisant qu'une information a été faite en CODIR aux chefs de domaines, reconnaît que sur la forme, il y a eu un souci.

Il invite donc les agents qui le souhaitent à se manifester afin de procéder à une nouvelle analyse des demandes.

Le SPAC-CFDT propose au CT la création d'une charte/d'un guide du télétravailleur où serait précisé tout ce qu'a besoin de savoir le télétravailleur comme :

Que faire en cas de panne de portable  
Quelle attitude en cas de panne de sa box ?  
Comment se signaler en télétravail  
....

Ce règlement est interne DSI et ne se substitue pas à la note de gestion ou à la décision DGAC.

#### **4. Points sur les effectifs DSI**

Toujours extrêmement fragiles.  
18 départs pour 13 arrivées.

Le SPAC-CFDT note que la personne annoncée pour le poste de chef DGR n'est pas dans la liste des arrivées. L'administration précise qu'elle ne vient plus, sans plus d'information.

Le SPAC-CFDT demande si le projet de l'ancienne direction de rassembler tous les agents du pôle Exploitation Réseau à Athis-Mons est maintenu. Pas de réponse claire obtenue.

#### **5. Questions Diverses**

##### **Pour le SPAC CFDT**

- I. Bureaux ; Plan d'occupation. Les nouveaux arrivants souvent éloignés de leur équipe. Une révision peut-elle être envisagée ? La place libérée par le Datacenter peut-elle être occupée par des bureaux ?

Le président précise que le Datacenter n'est pas annulé mais repoussé.

Le contexte expliqué au CT : Le Contrôleur Budgétaire avait bloqué le marché ; en parallèle, la DINSIC propose une offre intéressante. Le nouveau directeur a eu pour mission de faire un bilan. Il a demandé aux 2 candidats au marché de prolonger leur offre de 2 mois. L'un d'entre eux s'est retiré ; le marché n'a pu être maintenu avec 1 seul candidat.

Néanmoins, le président retient l'idée portée par le SPAC-CFDT d'installer des salles de réunions ou bureaux dans le bâtiment 1608 afin de donner un peu d'espace à la DSI. Le deuxième étage n'a plus un bureau de libre et des arrivées sont attendues en septembre.

II. Répertoire métiers : avancement depuis le CT de novembre 2016

Ce sujet était à l'ordre du jour des précédents CT et a disparu à celui-ci.

La DSI était partie prenante en qualité d'expert avec la mission MC2 pour la partie des métiers de l'informatique. Les conclusions étaient annoncées pour juillet 2017 par la chef du domaine GR partie en retraite depuis.

L'administration précise qu'elle n'a pas d'information sur ce dossier.

Le président va se renseigner auprès du SG.

III. Entités régionales communes pour la logistique : Un calendrier est-il en place comme annoncé au CT de novembre 2016 ?

Le prochain comité de suivi local sur ce thème est programmé en septembre 2017. La DSI ne semble pas associée à cette démarche de mutualisation des équipes logistiques. Pourtant la DSI est dotée d'un pôle logistique.

Le président précise que si la DSI n'est pas convoquée à ces CSL c'est parce qu'elle n'est pas concernée. Pour le SPAC CFDT, il faut lever cette ambiguïté pour rassurer les agents de la DSI.

IV. Accès au coffre-fort des pochettes véhicules : un retour sur les horaires mis en place devait être réalisé

Le SPAC-CFDT a obtenu l'élargissement de la plage horaire de 7:00 à 20:00.

**Le SPAC-CFDT a également sensibilisé la direction sur les congés scolaires d'hiver : 1 semaine en 2017 et une en 2018. Vos représentants ont demandé un report possible des congés 2017 sur les premiers jours de 2018 afin d'éviter de verser le solde congés 2017 sur un CET, pour le débloquer sur la 1ere semaine de 2018.**

**La direction ne s'y oppose pas mais va vérifier ce qui est fait en central.**

L'ordre du jour étant épuisé, le comité technique prend fin à 17:30

**Nous restons à la disposition des agents de la DSI pour tous compléments**

**Isabelle Perrin et Bruno Merten**